

# CRISE SANITAIRE : certaines directions feraient-elles, par leur entêtement, courir des risques à leurs salariés ??!



Depuis l'annonce des nouvelles consignes sanitaires dans l'entreprise pour la période de décembre 2021 puis de janvier 2022, la CFE-CGC n'a pas cessé de prendre attache auprès de la Direction des Affaires Sociales. Par leurs déclarations successives dans les instances de Covea (CSE, CSSCT...), parfois en présence de l'Inspection du Travail, **les élu(e)s CFE-CGC ont permis de lancer le débat avec la Direction et les autres Organisations Syndicales !**

*« La CFE-CGC a accueilli avec satisfaction la réponse apportée à sa demande de dotation de masques FFP2 pour les salariés en relation directe avec la clientèle (agences et métiers de l'itinérance).*

*Il reste, néanmoins, un point sur lequel nous regrettons vivement qu'il n'y ait aucune ouverture, celui de l'accès, au moins exceptionnel, au **télétravail pour les collaborateurs des réseaux commerciaux !***

*Il y a là une iniquité pour ces collaborateurs, aggravée avec le traitement des parents d'enfants mineurs. En cas de fermeture d'école, ceux éligibles au télétravail peuvent solliciter le télétravail auprès de leur manager, et c'est une bonne chose.*

*Les autres, parmi lesquels surtout les collaborateurs des agences, doivent poser CP ou JATT, sans même d'ailleurs pouvoir utiliser des jours d'enfant malade. **Nous renouvelons donc notre demande d'ouverture du télétravail dans le cadre de la Pandémie** pour le bienfait des salariés et de l'entreprise, et pour répondre favorablement aux Directives Gouvernementales!*



*La CFE CGC constate que des agences se retrouvent parfois, durant cette vague et depuis le mois de décembre, avec un seul collaborateur pour assurer la réception des clients. Au risque de se retrouver cas contact (collègues contaminés) et dans l'impossibilité d'aller pratiquer le test nécessaire. Cette situation - qui continue de se multiplier dans les prochains jours et semaines - est anormale et **il est, au minimum, nécessaire de doter les agences d'autotest pour pallier à l'urgence ...***

*En ce qui concerne les métiers itinérants (inspecteurs, experts ird, corporels, CF, CCP...) qui se déplacent chez les clients dans un environnement sanitaire incertain, la mise à disposition de masques FFP2 est reçue comme une amélioration, mais certains nous remontent d'autres inquiétudes. **Le risque sanitaire reste prédominant chez les clients dans un environnement sanitaire parfois précaire.***

*Certaines Directions comme celles de Fidélia, CoveaPJ, DCRC, Indemnisation, ont su faire preuve de bon sens en ouvrant le télétravail jusqu'à 4 jours semaine.*

*Alors il est temps d'ouvrir enfin les yeux sur les risques que, par l'aveuglement de certains, Covéa fait courir à ses salariés mais aussi, à ses sociétaires !*

